

MAIRIE DE CHATILLON SUR CHALARONNE.

Nous, Maire de Chatillon sur Chalaronne,

Vu la loi du 5 avril 1884, articles 68 & 97;

Considérant que la foire du dernier Samedi du mois de Décembre coïncide cette année avec la Fête de Noël;

Arrêtons:

Art.-1er- La foire, dite de Noël, du Samedi 25 décembre 1926, sera avancée d'un jour et se tiendra le VENDREDI 24 DECEMBRE 1926.

Art.-2- Le présent arrêté sera publié et affiché.

Chatillon s/ Chalaronne le 6 ~~novembre~~ 1926

Le Maire,



*Blaw*

Vu:  
BOURG le 14 novembre 1926  
Préfet,  
Pour le Préfet,  
Le Chef de Division délégué.  
*C. Fay*

*Il faut faire connaître  
une certaine quantité*

*Arrêté  
Foire du  
25 décembre 1926*